

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 18 décembre 2019

Le 18 décembre 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, PEGEOT Régine, Adjointes ; FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice, conseillers délégués ; CHAPPAZ Gilles, MORAND Michèle, MICHAUD Jean-Paul, FEDOROFF Michel, FORESTIER Sylvain, conseillers.

Excusées : BRIFFOD Laurence, DAIRAIN Sandrine,

Pouvoirs : DAIRAIN Sandrine a donné pouvoir à EVERAERE Didier

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 11/12/2019

Séance ouverte à 19h45.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 02/12/2019

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Acte notarié rectificatif vente Jean Cœur Promotion (lotissement « le Clos Romand)

Le Conseil municipal,

VU la délibération n°2014/61 du 07/07/2014 portant vente des parcelles cadastrées section AD n°1400 et n°1406 à la société JEAN CŒUR PROMOTION ;

Vu le courrier de la DGFP du 27/12/2018 portant proposition de rectification de TVA sur l'opération de lotissement « le Clos Romand » ;

Considérant la nécessité de régulariser cette situation dans les meilleures conditions possibles ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'autoriser** le Maire à signer l'acte rectificatif de la vente.

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à la procédure de rectification de TVA.

3 – Echange de terrain Commune / SCCV CALVINA (La Pelle)

Le Conseil municipal,

VU le plan provisoire établi par le géomètre ;

Considérant la nécessité de procéder à un échange de terrain pour assurer une maîtrise foncière afin de desservir les parcelles communales voisines ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ *D'autoriser* le Maire à signer les actes d'échange avec la SCCV CALVINA pour les parcelles cadastrées section AD n°676 et n°674, avec acquisition partielle le cas échéant.

➤ *D'autoriser* le Maire à accomplir toutes les formalités relatives cette procédure.

4 – Vacance d'emploi, remplacement et mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal,

Vu la demande de disponibilité, à partir du 16 novembre 2019, pour raison personnelle, transmise au Maire par un agent adjoint administratif titulaire en poste au sein des services administratifs de la amirie (poste accueil, secrétariat) ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le remplacement de l'agent compte-tenu de l'intérêt que présente ce service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ *D'autoriser* le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au remplacement de l'adjoint administratif placé en disponibilité pour raison personnelle.

➤ *De mettre* à jour le tableau des emplois.

5- Questions diverses

La séance est levée à 20h25.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

